



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-002-2020-10

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## **Direction nationale d'interventions domaniales**

- IDF-2020-09-30-023 - Arrêté portant délégation de signature aux agents du pôle GPP - tous cadres - délégation générale (5 pages) Page 3
- IDF-2020-09-30-020 - Arrêté portant délégation de signature aux cadres A du pôle GPP (3 pages) Page 9
- IDF-2020-09-30-021 - Arrêté portant délégation de signature aux cadres B du pôle GPP (3 pages) Page 13
- IDF-2020-09-30-022 - Arrêté portant délégation de signature aux cadres C du pôle GPP (3 pages) Page 17

## **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

- IDF-2020-09-24-016 - Arrêté n° 2020-83 du 24 septembre 2020 portant délégation de signature (2 pages) Page 21

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

- IDF-2020-09-29-010 - Décision n° 2020-53 du 29 septembre 2020 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière de repos dominical (2 pages) Page 24
- IDF-2020-09-30-019 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Ile-de-France (10 pages) Page 27

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France**

- IDF-2020-09-30-001 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans le cadre du programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France (4 pages) Page 38

## **Rectorat de l'académie de Créteil**

- IDF-2020-10-01-001 - Arrêté du 1er octobre 2020 portant délégation de signature à madame Aurélie LEROY, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement au rectorat de l'académie de Créteil (3 pages) Page 43
- IDF-2020-10-01-002 - Arrêté du 1er octobre 2020 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil (2 pages) Page 47

Direction nationale d'interventions domaniales

IDF-2020-09-30-023

Arrêté portant délégation de signature aux agents du pôle  
GPP - tous cadres - délégation générale



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2020-31

# ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale,  
directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code du domaine de l'État, notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes<sup>(1)</sup> dont la gestion a été confiée au domaine ;

---

<sup>(1)</sup> prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la délivrance de legs particuliers ;
- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant ;
- les autorisations de vendre les biens mobiliers par un tiers dans la limite de 5000 euros ;
- les réquisitions et procès-verbaux de levée de scellés.

**Article 3 :** Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au Domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

**Article 4 :** La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2019-09-10-024 consentie le 10 septembre 2019 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 30 septembre 2020

Signé

Alain CAUMEIL

ANNEXE 1 A L'ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2020  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des inspecteurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>NOM - Prénom</b>
ANSELME Lætitia
AVRIN Eric
BAREGE Pascal
BENHAMAMOUCHE Rachid
BERGER Charlotte
CACALY Catherine
DESRAVINES José
FARGETTON Olivier
FOYARD Hélène
HESS Bernard
LEFLOC Fabrice
L'HOPITALIER Jean-Noël
POISSON Sébastien
SCHRAMBACH Claire
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise
ZIMMERMAN Aurélie

ANNEXE 2 A L'ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2020  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
HATTE Nadine
JARDINE Harinoro
KARANI Wasim
MBOG Nadia
MONFORT Claude
PALUT Cécile
PONCHUT Frédéric
ROY Cyril
VERNAY Patrice
WU Guanjing

ANNEXE 3 A L'ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2020

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
AGZOU Rabia
BARTHELEMY Benoît
BOTTON Catherine
CHAUFFOUR Gaël
DELAMARE Françoise
LEGOUAIL Barbara



Direction nationale d'interventions domaniales

IDF-2020-09-30-020

Arrêté portant délégation de signature aux cadres A du  
pôle GPP



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2020-27

# ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de la compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 50 000 € ;
- les autorisations de paiement jusqu'à 50 000€ ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans



maître jusqu'à 50 000 € ;

- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 50 000€.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2019-09-10-025 consentie le 10 septembre 2019 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 30 septembre 2020

Signé

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>NOM - Prénom</b>
ANSELME Lætitia
AVRIN Eric
BAREGE Pascal
BENHAMAMOUCHE Rachid
DESRAVINES José
FOYARD Hélène
HESS Bernard
LEFLOC Fabrice
SCHRAMBACH Claire
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise
ZIMMERMAN Aurélie

Direction nationale d'interventions domaniales

IDF-2020-09-30-021

Arrêté portant délégation de signature aux cadres B du pôle  
GPP



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2020-28

## **ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil , notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 10 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 10 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 10 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 10 000 €.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2019-09-10-026 consentie le 10 septembre 2019 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 30 septembre 2020

Signé

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2020  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
HATTE Nadine
JARDINE Harinoro
KARANI Wasim
MBOG Nadia
MONFORT Claude
PALUT Cécile
PONCHUT Frédéric
ROY Cyril
VERNAY Patrice



Direction nationale d'interventions domaniales

IDF-2020-09-30-022

Arrêté portant délégation de signature aux cadres C du pôle  
GPP



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2020-29

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 5 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 5 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 5 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 5 000 €.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2019-09-10-027 consentie le 10 septembre 2019 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 30 septembre 2020

Signé

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2020

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
AGZOU Rabia
BARTHELEMY Benoît
BOTTON Catherine
CHAUFFOUR Gaël
DELAMARE Françoise
LEGOUAIL Barbara

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2020-09-24-016

Arrêté n° 2020-83 du 24 septembre 2020 portant  
délégation de signature

**Arrêté n° 2020-83**  
**portant délégation de signature**

**La Directrice du Pôle d'Intérêt Commun Direction Patient Qualité et Affaires Médicales, pour les questions relatives aux ressources humaines médicales et à la coopération territoriale**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10 ;

Vu l'arrêté directorial 75-2020-06-05-011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directorial 75-2020-06-05-012 fixant la liste des directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-013 portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris

**ARRETE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à M.Olivier TRETON, directeur d'hôpital adjoint, chef du service « ressources humaines médicales » à l'effet de signer tous les actes, arrêtés et décision de toute nature relevant de son champ de compétences.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Camille GIAMBRUNO, attachée d'administration hospitalière, responsable du bureau des Internes, des étudiants et praticiens étrangers en formation dans le service des ressources humaines médicales, à l'effet de signer, tous les actes relevant de la validation des décisions de toutes les formes de disponibilités des internes dans le logiciel de gestion administrative HRa, les certificats attestant de la situation administrative et de la rémunération des étudiants, internes et docteurs juniors ainsi que les conventions permettant l'accueil des internes de cursus français ou étranger.

**Article 3 :**

Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 24 septembre 2020

La Directrice du Pôle d'Intérêt Commun  
Direction Patient, Qualité et Affaires Médicales,  
pour les questions relatives aux  
ressources humaines médicales  
et à la coopération territoriale

***SIGNÉ***

Hélène OPPETIT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-09-29-010

Décision n° 2020-53 du 29 septembre 2020 portant  
subdélégation de signature  
du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France  
en matière de repos dominical





**Décision n° 2020-53 du 29 septembre 2020 portant subdélégation de signature  
du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
d'Ile de France en matière de repos dominical**

**Vu** le code du commerce ;

**Vu** le code du tourisme ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile de France ;

**Vu** le décret du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

**Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Thierry COUDERT préfet de Seine-et-Marne;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Eric JALON préfet de l'Essonne ;

**Vu** le décret du 10 avril 2019 nommant Monsieur Georges-François LECLERC préfet de la Seine-Saint-Denis;

**Vu** le décret du 10 juillet 2019 nommant Monsieur Raymond LE DEUN préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°20/BC/007 du 10 février 2020, par lequel le préfet de Seine-et-Mame délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-169 du 24 août 2020 par lequel le préfet de l'Essonne délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0124 du 17 janvier 2020 par lequel le préfet de la Seine-Saint-Denis, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/147 du 17 janvier 2020 par lequel le préfet du Val-de-Marne délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à Madame Catherine PERNETTE, responsable du Pôle Politique du travail, à effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances relatives aux dérogations au repos dominical prévues par l'article L. 3132-20 du code du travail, dont l'attribution a été confiée au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Ile de France par les préfets de Seine et Marne, de l'Essonne, de Seine Saint-Denis et du Val de Marne.

Subdélégation est également donnée à Madame Catherine PERNETTE à effet de signer les mémoires en défense produits devant les juridictions administratives dans le cadre de procédures contentieuses à l'encontre des décisions mentionnées ci-dessus, hormis celles prises par subdélégation des préfets de Seine et Marne et du Val de Marne.

Cette subdélégation se limite aux chantiers relevant de la compétence de l'unité de contrôle régionale des grands chantiers.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine PERNETTE, subdélégation de signature est donnée à Madame Christel LAMOUREUX afin de signer les décisions, les actes administratifs, les correspondances et les mémoires en défense mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°2020-22 du 24 février 2020 portant subdélégation de signature de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière de repos dominical est abrogée.

La présente décision prend effet à la date de sa publication.

**Article 4**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et les subdélégués mentionnés ci-dessus sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Aubervilliers, le 29 septembre 2020  
Le directeur régional,

**SIGNÉ**

**Gaëtan RUDANT**

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-09-30-019

Arrêté portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses  
de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Ile-de-France

## **Arrêté**

**Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État aux agents de la DIRECCTE d'Île-de-France**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relatives aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant M. Gaëtan RUDANT en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-003 du 17 août 2020, portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, en matière administrative ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-004 du 17 août 2020, portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 septembre 2020 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale des Yvelines à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à M. Didier LACHAUD ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France,

## ARRÊTE

### Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'unité régionale

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

M. Gaëtan RUDANT en qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, donne subdélégation de signature à :

- Mme Liliane JABOL, cheffe du service budgétaire et financier,
- M. Franck LIMARE, gestionnaire budgétaire et comptable,

à l'effet de recevoir et de mettre à disposition les crédits des budgets opérationnels des programmes régionaux suivants :

**102** «Accès et retour à l'emploi» ;

**103** «Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi».

#### ARTICLE 2

M. Gaëtan RUDANT, donne subdélégation de signature à :

- Mme Sophie CHAILLET, secrétaire générale ;
- M. Dominique BONNAFOUS, chef du pôle concurrence ;
- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle entreprises, emploi et économie ;
- Mme Catherine PERNETTE, chef du pôle travail ;
- Mme Yasmina TAIEB, directrice de projet ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris les prescriptions quadriennales, relatifs aux unités opérationnelles des programmes suivants :

**102** «Accès et retour à l'emploi»

**103** «Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi»

**111** «Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail»

**134** «Développement des entreprises et de l'emploi»

**155** «Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail»

**159** «Expertise, information géographique et météorologie»

**354** «Administration territoriale de l'Etat»

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

Sont exclues de cette délégation :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les conventions des appels à projets régionaux d'investissement dans les compétences ;
- Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des missions locales, excepté les avenants pour les soldes annuels ;
- Les conventions avec les structures de soutien à l'insertion par l'activité économique, excepté les avenants et les actes de gestion afférents. Un tableau de suivi de la programmation par structure devra être transmis trimestriellement à la préfecture.

Il est également accordé à :

- Mme Sophie CHAILLET, secrétaire générale ;
- M. Arnaud PLANEILLE, secrétaire général adjoint ;

subdélégation à l'effet de signer, dans la limite des plafonds de dépenses qui ont été notifiés par le préfet de région d'Ile-de-France, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, des unités opérationnelles des programmes suivants :

**354** «Administration territoriale de l'État » - Action 6

## 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Les contrats de bail sont exclus de cette délégation, ainsi que toute dépense supérieure à 400 000 euros.

### **ARTICLE 3**

M. Gaëtan RUDANT, donne subdélégation de signature à :

- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle entreprises, emploi et économie ;

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, de l'unité opérationnelle **0155-CFSE** et des programmes du fonds social européen suivants :

FSE00-01: Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020

FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, dans les limites de leur champ de compétence, à :

- M. Patrick GUYOT, chef du département fonds social européen ;
- M. Maxime NAWRACALA, chef du service projets régionaux ;
- M. Yannick YAO, chef du service gestion financière et méthodes ;
- Mme Liana CAMARUT, cheffe du service programmation et organismes intermédiaires ;
- Mme Emilie REUGE, adjointe au chef de service projets régionaux ;

La subdélégation est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

### **ARTICLE 4**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions ou pièces, relatifs aux UO des programmes suivants :

**155** «Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail»

**354** «Administration territoriale de l'Etat», action 5.

La subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

#### **- Service communication**

➤ Mme Laurence GREZE, responsable du service communication, à l'effet de signer tous documents dans la limite de la compétence et des attributions du service communication.

#### **- Service études statistiques et évaluation**

➤ Mme Anne-Lise AUCOUTURIER, responsable du service étude, statistique, évaluation à l'effet de signer tous documents dans la limite de la compétence et des attributions du service étude, statistique et évaluation.

## - Secrétariat général

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions ou pièces, relatifs aux unités opérationnelles des programmes suivants :

**155** «Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail»

**354** «Administration territoriale de l'Etat», action 5

➤ M. Arnaud PLANEILLE, secrétaire général adjoint,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans l'ensemble du périmètre des missions du secrétariat général.

➤ Mme Liliane JABOL, cheffe du service budgétaire et financier,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service budgétaire et financier.

➤ Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des moyens généraux.

➤ Mme Anne MERONO, cheffe du service des ressources humaines,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des ressources humaines.

➤ Mme Delphine BISSONNET-DUFRESNE, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines ; à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des ressources humaines.

➤ Mme Sylvie NICOLAS, responsable de l'unité GAPEEC,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *GAPEEC* du service des ressources humaines.

➤ Mme Evelyne LE GALL, responsable de l'unité formation professionnelle,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *formation* du service des ressources humaines.

➤ M. Thierry LARTIGUE, responsable de l'unité action sociale,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *action sociale* du service des ressources humaines.

➤ M. Freddy FRANCOISE, chef du service des systèmes d'information et de communication,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des systèmes d'information et de communication.

➤ M. Jacky HAZIZA, secrétaire général de l'unité départementale de Paris ;  
➤ Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale de l'unité départementale des Yvelines ;  
➤ Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale de l'unité départementale de l'Essonne ;  
➤ Mme Gwenaëlle BOISARD, secrétaire générale de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;  
➤ Mme Katia DUPUY, secrétaire générale de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;  
➤ Mme Ludivine MOREAU, secrétaire générale de l'unité départementale du Val d'Oise ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de leurs fonctions dans leur unité départementale respective.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.  
Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

### **- Pôle concurrence**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, relatif à l'unité opérationnelle du programme **134** «Développement des entreprises et de l'emploi», relevant de la compétence du Pôle C à :

- M. Jean-Paul WUCHER ; chef du service des pratiques commerciales restrictives ;
- Mme Aurélie LEHOUCK, cheffe du service pilotage général ;
- Mme Marie PIQUE, cheffe du service de la brigade interrégionale d'enquête concurrence et de la commande publique ;
- Eric FARGES, chef du service programmation, animation et contentieux ;
- M. Philippe RICHARD, chef du service relations avec le public ;
- Mme Nathalie CAUVIN, cheffe du service de la métrologie ;
- M. Christian BELNY, responsable d'unité opérationnelle ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

### **- Pôle travail**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'unité opérationnelle du programme **111** « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » à

- M. Sylvère DERNAULT, adjoint à la directrice du pôle travail, chef du service santé et sécurité au travail ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Guy LEBON, responsable du service relations du travail, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions tous documents relatifs à la liquidation et à l'émission des ordres de recouvrement des amendes administratives.

### **- Pôle entreprises, emploi et économie**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs aux unités opérationnelles des programmes suivants :

**102** « Accès et retour à l'emploi »

**103** « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

**134** «Développement des entreprises et de l'emploi»

**159** « Expertise, information géographique et météorologie » à :

- M. Emmanuel BEZY, chef du département politiques de l'emploi ;
- Mme Christine DIDIER, cheffe du service mutation de l'emploi et des compétences ;
- M. Sébastien AGOT, chef du Service des parcours d'accès vers l'emploi ;
- M. Olivier REMY, Chef du département économique de l'Etat en Région ;
- M. Matthieu HARDELIN, adjoint au chef du département économique de l'Etat en région ;
- M. Clément MAYOT, chef du service innovation et filières ;
- M. Xavier RAHER, chef du service protection du tissu économique ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt

## **ARTICLE 5**

M. Gaëtan RUDANT donne subdélégation de signature à

- Mme Sophie CHAILLET, secrétaire générale,
- M. Arnaud PLANEILLE, secrétaire général adjoint

à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.



## **ARTICLE 6**

Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière CHORUS, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'Etat, aux agents désignés ci-après :

### **- Au titre des programmes visés à l'article 2**

- Mme Liliane JABOL, cheffe du service budgétaire et financier ;
- M. Franck LIMARE, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- Mme Ginou-Gabrielle GAMBIE, gestionnaire budgétaire et comptable

### **- Au titre des programmes visés à l'article 3**

- Mme Nathalie EMIDOF, gestionnaire financier ;
- M. Philippe LEMOINE, chargé de mission, responsable de la gestion financière,
- M. Guillaume SOULET, chargé de mission ;
- Mme Imen TOUIHRI JLIZI, gestionnaire financier ;
- M. Yannick YAO, chef du service gestion financière et méthodes.

## **ARTICLE 7**

Subdélégation de signature est donnée à Mme Liliane JABOL, cheffe du service budgétaire et financier en tant que responsable de rattachement pour tous les actes liés aux opérations d'inventaire comptable.

Subdélégation de signature est donnée à Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux en tant que responsable d'inventaire, pour la partie inventaires physiques.

## **Section 2 – Subdélégation de signature aux agents des unités départementales**

## **ARTICLE 8**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 5, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, relatifs aux unités opérationnelles des programmes suivants : **102, 103, 111, 155, 159**, à :

- Mme Barbara CHAZELLE, responsable de l'unité départementale de PARIS ;
- M. Didier CAROFF, responsable de l'unité départementale de SEINE-ET-MARNE ;
- M. Didier LACHAUD, responsable de l'unité départementale des Yvelines, par intérim ;
- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale de l'ESSONNE ;
- Mme Claudine SANFAUTE, responsable de l'unité départementale des HAUTS DE SEINE ;
- M. Eloy DORADO, responsable de l'unité départementale de SEINE-SAINT-DENIS ;
- M. Didier TILLET, responsable de l'unité départementale du VAL DE MARNE et responsable de l'unité départementale du VAL d'OISE, par intérim ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt

### **Sont exclus de cette délégation :**

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les conventions des appels à projets régionaux d'investissement dans les compétences ;
- Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des missions locales, excepté les avenants pour les soldes annuels ;

- Les conventions avec les structures de soutien à l'insertion par l'activité économique, excepté les avenants et les actes de gestion afférents. Un tableau de suivi de la programmation par structure devra être transmis trimestriellement à la préfecture.

## **ARTICLE 9**

### **Unité départementale de Paris**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. François CHAUMETTE, directeur de l'emploi et du développement économique
- Mme Corinne ROUXEL, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- M. Philippe DEVOUCOUX, adjoint au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur des relations et services du travail ;
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, adjointe au directeur des relations et services du travail.

### **Unité départementale de Seine et Marne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Isabelle VIOT-BICHON, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Olivier GAUTUN, adjoint au responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Frédéric AGATHE, chef du service modernisation et restructuration des entreprises ;
- Mme Justine JOSSO, responsable du département insertion adulte ;
- M. Frédéric JALMAIN, responsable du pôle T ;
- M. Didier LECOMTE, responsable adjoint pôle T.

### **Unité départementale des Yvelines**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, adjointe au responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Marie-France LUET, responsable accompagnement des mutations économiques et de l'emploi ;
- M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle T ;
- Mme Dorothée BAREL, adjointe au responsable du pôle T.

### **Unité départementale de l'Essonne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Christian BENAS, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Sidi BENDIAB, adjoint au responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Stéphane ROUXEL, responsable du pôle T ;
- Mme Hajer HORRI, adjointe au responsable du pôle T.

## **Unité départementale des Hauts-de-Seine**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Magali BOUNAIX, responsable du pôle 3<sup>E</sup>
- Mme Valérie HAVIEZ, responsable du département mutations économiques et développement des compétences ;
- Mme Nathalie LASMARRIGUES, responsable du département insertion professionnelle ;
- Mme Pascale BLONDY, responsable du département économie et territoires ;
- Mme Deborah GILBERT, responsable du département accès à l'emploi ;
- M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle T ;
- Mme Lolita REINA-RICO, adjointe au responsable du pôle T.

## **Unité départementale de Seine-Saint-Denis**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle politiques de l'emploi ;
- M. Mohammed CHEKROUNI, responsable du département insertion ;
- M. Yves DOUBLIER, responsable du département mutations économiques ;
- Mme Mélinda MARONE, responsable du département inclusion ;
- M. Ali KEBAL, responsable du pôle T, par intérim ;
- Mme RUAULT Marie-Hélène, adjointe au responsable du pôle T.

## **Unité départementale du Val-de-Marne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Virginie RUE, responsable adjointe du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Régis WAJSBROT, responsable du service insertion des publics en difficulté ;
- Mme Peggy TRONY, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences ;
- M. Eric JANY, responsable du pôle T ;
- Mme Sandra EMSELLEM, responsable adjointe du pôle T.

## **Unité départementale du Val d'Oise**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Alain OLLIVIER, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Véronique GUILLON, adjointe de la responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Nadia EL QADI, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences ;
- Mme Corinne LECHEVIN Corinne, Chef du service accès et retour à l'emploi ;
- Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle T ;
- M. Vincent LEFEBVRE, adjoint au responsable du pôle T ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

## **Section 3 – Subdélégation de signature pour le remboursement des frais de déplacement**

### **ARTICLE 10**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application CHORUS DT à :

#### **Pour les agents de l'unité régionale**

- M. David ARENA, gestionnaire achats ;
- M. David KOULIBALY, gestionnaire achats ;
- Mme Christel LAMOUREUX, responsable du service régional de veille et d'appui au contrôle – Pôle T ;
- M. Frédéric LEONZI, chef de l'unité de lutte contre le travail illégal – Pôle T ;
- M. Thierry JOURNET, responsable de l'unité de contrôle grands chantiers – Pôle T ;
- M. Guy LEBON, chef du service relations du travail – Pôle T.

#### **Pour l'unité départementale de Paris**

- Mme Anne-Catherine BISOT, responsable des ressources humaines ;
- Mme Sylviane DUNAJSKA, responsable du bureau gestion des moyens ;
- M. Eric BEAULIEU, adjoint au responsable du bureau gestion des moyens.

#### **Pour l'unité départementale de Seine-et-Marne**

- Mme Ginette JOUANNAULT, responsable RH et moyens généraux.
- Mme Karine CLEMENT, responsable du service de la main d'œuvre étrangère ;
- Mme Stéphanie REUX-BOURAS, responsable d'unité de contrôle ;
- Mme Isabelle ZORZENON, responsable d'unité de contrôle ;
- M. Jean-Louis MICHEL, responsable du service développement de l'emploi ;
- Mme Roselyne ZAMPINI, responsable de la section centrale Travail ;
- M. Stéphane ALONSO, responsable d'unité de contrôle ;
- M. Régis PERROT, responsable d'unité de contrôle ;

#### **Pour l'unité départementale des Yvelines**

- Mme Stéphanie ARNAL, responsable RH ;
- Mme Isabelle AMIEL, gestionnaire à la cellule financière.

#### **Pour l'unité départementale de l'Essonne**

- Mme Brigitte BEAUPERE, responsable des achats ;
- Mme Sylvie MANOURY, secrétaire de direction ;
- Mme Sylvie BOURGEOIS, gestionnaires RH et contrôle de gestion ;
- M. Loïc CAMUZAT, responsable d'unité de contrôle.
- Mme Nathalie MEYER, responsable d'unité de contrôle

#### **Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine**

- Mme Claudine MEHENNAOUI, adjointe à la responsable du service des moyens généraux/logistique.

### **Pour l'unité départementale de Seine-Saint-Denis**

- Mme Catherine CORVO, gestionnaire à la cellule financière ;
- Mme Linda ABERKAN, responsable d'unité de contrôle ;
- Mme Ingrid BURGUNDER, responsable d'unité de contrôle ;
- M. Eric DROSS, responsable d'unité de contrôle.

### **Pour l'unité départementale du Val-de-Marne**

- M. Daniel DREAN, gestionnaire à la cellule financière.

### **Pour l'unité départementale du Val d'Oise**

- M. Philippe VONG A LAU, gestionnaire achats et finances.

### **ARTICLE 11**

Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des subdélégués sont adressés au comptable assignataire de la région d'Ile-de-France.

### **ARTICLE 12**

L'arrêté IDF-2020-08-21-001 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Ile-de-France est abrogé.

### **ARTICLE 13**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les subdélégués désignés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 30 septembre,

Le Directeur régional

**SIGNE**

Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-09-30-001

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur  
régional et interdépartemental de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans le cadre du  
programme de développement rural FEADER 2014-2020  
de la région Île-de-France

**ARRETÉ**

**Portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans le cadre du programme  
de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt**

- VU le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- VU le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique agricole commune ;
- VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP et Fonds de cohésion) ;
- VU le règlement (UE) n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant certaines dispositions transitoires relatives au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4151-1 ;
- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 78 ;
- VU le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
- VU le décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;
- VU l'arrêté n°13-73 du 13 juin 2013 fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région Île-de-France ;
- VU le Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France pour la période de programmation 2014-2020 transmis à la Commission européenne pour validation le 7 août 2015 ;
- VU le Cadre national approuvé par la Commission européenne le 2 juillet 2015 ;

- VU la délibération n°CP 08-14 du 13 février 2014 demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014-2020 ;
- VU la convention établie entre la Région Île-de-France, l'Agence de services et de paiement et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 concernant la politique de développement rural dans la région Île-de-France pour la programmation 2014-2020 approuvée par délibération n°CP 15-117 du 29 janvier 2015 et signée le 24 février 2015, et son avenant n°1 visé le 20 novembre 2015 ;
- VU la convention établie entre la Région Île-de-France et la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, relative à la délégation d'instruction de certaines tâches de l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France à la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France pour la période de programmation 2014-2020 approuvée par délibération n°CP 15- 117 du 29 janvier 2015 et signée le 24 février 2015, et son avenant n°1 visé le 20 novembre 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 août 2019 portant nomination de M. Benjamin BEAUSSANT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019 ;
- VU l'arrêté n° 2019-259 du 9 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans le cadre du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France ;

#### Arrête :

##### Article 1<sup>er</sup> :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° IDF-2019-10-10-006 du 10 octobre 2019 portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans le cadre du programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France.

##### Article 2 :

En application de l'article 7 de l'arrêté n°2019-259 du 9 octobre 2019, la subdélégation de signature M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est donnée pour signer les actes administratifs, à compter du 2 septembre 2019 à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Madame Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe,
- Monsieur Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions. En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Yves GUY, chef du service régional de



l'économie agricole, la subdélégation est donnée à Monsieur Florian CHAZOTTIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de service,

- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, chef du service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et des territoires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions.

### Article 3 :

La subdélégation de signature consentie à l'article 2 s'exerce pour la mise en œuvre des dispositifs relevant de la compétence du Conseil régional d'Île-de-France.

Cette subdélégation de signature comprend la signature :

- Des accusés de réception (récépissé, dossier incomplet, dossier complet) ;
- Des décisions de refus des aides FEADER SIGC et hors SIGC (inéligibilité ou non sélection) ;
- Des décisions d'attribution des aides FEADER SIGC et hors SIGC et des courriers liés ;
- Des avenants, des décisions modificatives et des courriers qui y sont liés ;
- Des certificats de service fait et des courriers qui y sont liés ;
- Des décisions défavorables (déchéance, retrait ou annulation) et des courriers qui y sont liés ;
- Des courriers de réponses relatifs aux recours administratifs.

Pour la période de programmation 2014-2020, les dispositifs du Programme de développement rural Île-de-France mis en œuvre et instruits au niveau régional par la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France sont les suivants :

- **Mesure 4 « Investissements physiques » :**
  - o 4.1 - Modernisation des exploitations agricoles et améliorations des pratiques ;
  - o 4.2 - Transformation et commercialisation des productions agricoles ;
  - o 4.3 - Amélioration de la desserte forestière ;
  - o 4.4 - Investissements non productifs.
- **Mesure 6 « Développement des exploitations et des entreprises » :**
  - o 6.1 - Aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs ;
  - o 6.1 - Prêts bonifiés ;
  - o 6.4 - Aide à la diversification non agricole.
- **Mesure 8 « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts » :**
  - o 8.1 - Boisement et création de surfaces boisées (pour tous les départements) ;
  - o 8.2 - Mise en place de systèmes agroforestiers (pour tous les départements) ;

- o 8.5 - Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers, pour le volet « Amélioration des peuplements » ;
  - o 8.6 - Amélioration de la mobilisation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers (pour tous les départements).
- **Mesure 16 « Coopération » :**
- o 16.7 - Acquisition de compétences, animation pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement dont « Stratégies locales de développement en forêt » (pour tous les départements).
- **Mesure 10 « Agroenvironnement - Climat » ;**
- **Mesure 11 « Agriculture biologique ».**

**Article 4 :**

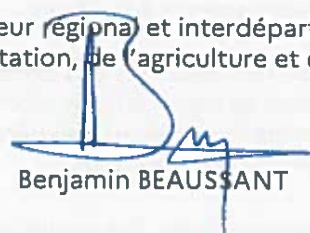
Chacune des signatures apposées sur les documents visés à l'article 3 porte la mention suivante :  
« Par délégation de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, Prénom-Nom-Fonction ».

**Article 5 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Fait à Cachan, le **30 SEP. 2020**

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,



Benjamin BEAUSSANT

# Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-10-01-001

Arrêté du 1er octobre 2020 portant délégation de signature  
à madame Aurélie LEROY, cheffe de la division des  
personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et  
d'encadrement au rectorat de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant délégation de signature à madame Aurélie LEROY, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement au rectorat de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs du département de Mayotte et de Polynésie française pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2020-08-17-028 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 octobre 2017 nommant madame Aurélie LEROY attachée principale d'administration de l'État au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 15 décembre 2016 nommant madame Coralie OLIVER attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 nommant madame Nathalie MAMMES attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 juin 2020 nommant madame Luxelle FLORINA attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- VU** l'arrêté rectorat en date du 27 août 2020 nommant madame Michèle MERCIER attachée d'administration de l'État ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juin 2015 nommant monsieur Michaël LORNE, SAENES, au rectorat de Créteil ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Aurélie LEROY**, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels titulaires et non titulaires des filières administratives, techniques, sociales et de santé ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, la mise en position d'accomplissement du service national et la mise en position normale d'activité ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés prononçant les congés de maladie ;

les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après disponibilité, ou détachement ou congé parental ;

l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ;

la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;

la constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les contrats de recrutement des apprentis et les conventions financières avec les CFA ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail.

2) les documents et courriers concernant la paye.

3) les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours et recrutements administratifs et ITRF ;

les acceptations et les refus de candidatures ;

les convocations des candidats ;

la communication des relevés de notes aux candidats ;

les pièces relatives aux frais de concours ;

la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aurélie LEROY, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

**Madame Coralie OLIVER**, adjointe à la cheffe de division,  
**Mesdames Luxelle FLORINA et Nathalie MAMMES**, cheffes de service,  
**Madame Michelle MERCIER**, cheffe du bureau des personnels d'inspection et de direction,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 4) de l'article 1<sup>er</sup> ;

**Monsieur Michaël LORNE**, chargé de mission, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2) et au 4) de l'article 1<sup>er</sup>.

Et à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

**ARTICLE 3 :** Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 10 septembre 2020.

**ARTICLE 5 :** La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-10-01-002

Arrêté du 1er octobre 2020 portant délégation de signature  
à monsieur Raymond DARGEIN,  
Directeur des systèmes d'information de l'académie de  
Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN,  
Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant monsieur Raymond DARGEIN, professeur agrégé hors classe détaché dans le corps des ingénieurs de recherche, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 janvier 2013 nommant madame Isabelle TORDJMAN, ingénieur de recherche, au rectorat l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2020-08-17-028 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** la décision du 4 décembre 2019 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale »



## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Raymond DARGEIN**, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- marchés publics ;
- contrats ;
- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE ;
- assistance informatique ;
- ainsi que les bons de commande et factures du domaine de l'informatique jusqu'à un montant de 5.000 euros, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 : fonctionnement, ainsi que dans le cadre du budget opérationnel de programme 141 : « enseignement scolaire public second degré », article de regroupement 02.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Raymond DARGEIN, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle TORDJMAN**, directrice adjointe des systèmes d'information,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes courants relevant de la direction des systèmes d'information.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 mars 2020.

**ARTICLE 3 :** La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT